

Préserver la biodiversité, les espaces naturels et les ressources

METTRE EN ŒUVRE UN PROGRAMME DE SUIVI DES CERFS

<p>Contexte et constat</p>	<p>Les forêts nécessitent d’être diversifiées face aux changements climatiques (voir action 3-2-2). Quasiment monospécifiques, elles sont plus vulnérables que jamais sur la commune des Allues.</p> <p>Leur renouvellement varié, même naturel, et leur diversification via une politique de plantation est complexifiée par la forte pression des cervidés. Mieux connaître l’espèce sur le massif, sa démographie et ses comportements spatiaux est une étape préalable pour mieux gérer les peuplements forestiers, via notamment l’adaptation éventuelle des plans de chasse et l’amélioration des techniques de plantation.</p> <p>Par ailleurs, les Trois Vallées sont déjà le support d’une convention de suivi multi-espèces (action 3.7.2). Améliorer la connaissance scientifique sur l’espèce cerf dans le cadre de ce suivi (interaction avec les autres espèces, utilisation et occupation des aires protégées) permettrait de l’enrichir.</p>		
<p>Description</p>	<p>L’objectif de l’action est d’une part de compléter le dispositif de suivi multi-espèce des 3 vallées (action 3.7.2) en tenant compte du fait que les cervidés ont également des interactions avec les autres espèces déjà suivies.</p> <p>D’autre part, il s’agit de mieux comprendre cette espèce afin d’envisager à terme de mieux la réguler pour adapter plus facilement les forêts aux changements climatiques ou les aider à se renouveler plus facilement.</p> <p>Cela implique les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction de l’étude (OFB) en vue d’un financement public et présentation du projet en interne à l’OFB (2022), - Recrutement d’un CDD pilote du projet (2023), - Etude de la bibliographie existante, de la végétation du territoire concerné, des modes de chasse, des aires protégées, préparation du protocole de capture, - Capture des cervidés et début de suivi (2024), - Etude de leur déplacement en lien avec les autres espèces, les usages anthropiques, les aires protégées (2024-2025), - Communication autour du projet (2024-2025), - Identification des actions de gestion pertinentes (2025-2026). 		
<p>Pilote</p>	<p>Office Français de la Biodiversité Parc national de la Vanoise Office National des Forêts</p>		<p>Partenaires</p> <p>Fédération départementale des chasseurs Communes Exploitants des domaines skiables</p>

Préserver la biodiversité, les espaces naturels et les ressources

Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025
	X	X	X	X
Moyens financiers	Montant Global : le budget du projet sera précisé en fonction du programme stabilisé			
	2022	2023	2024	2025
	<i>Montant prévisionnel (HT)</i>			
			A préciser	A préciser
	<i>Financement prévisionnel (HT)</i>			
		A préciser	A préciser	
Moyens humains	ONF, Fédération des chasseurs, chasseurs, OFB, PNV			
Risques identifiés	Appropriation et portage du projet par les chasseurs et leur représentants et les collectivités Gestion multipartenariale du projet Capacité à définir des pistes de gestion opérationnelle			
Actions liées	Action 3.7.2 - Suivre les populations de galliformes de montagne et évaluer l'impact des activités du domaine skiable sur la biodiversité			

Bénéfices attendus				
Pistes pour le prochain plan d'action (après 2025)	<p>Meilleure compréhension des interactions entre espèces et de l'occupation du milieu, protégé ou anthropisée par celles-ci.</p> <p>Adaptation de la gestion sylvo-cynégétique en fonction des données issues des suivis</p> <p>Expérimentation de techniques de protection des plantations</p>			
Indicateurs de suivi annuel	2022	2023	2024	2025
	Validation du projet	Convention publique signée	Nombre de cerfs suivis	Nombre de cerfs suivis
Indicateurs de résultat	<p>Mise en oeuvre effective du projet de recherche</p> <p>Le projet fixera un objectif de nombre de cerfs suivis</p>			
Info / Focus carbone	/			

